

ORGANISATION MARITIME INTERNATIONALE

4 Albert Embankment
Londres SE1 7SR
Téléphone : +44(0)20 7735 761
Télécopieur : +44(0)20 7587 3210

ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL

4 route des Morillons
CH-1211 Genève 22
Téléphone : +41 22 799 6235
Télécopieur : +41 22 799 6941

Lettre circulaire n°4767
23 août 2023

Destinataires : Tous les États Membres de l'OMI et de l'OIT
Organisation des Nations Unies et institutions spécialisées
Organisations intergouvernementales
Organisations non gouvernementales bénéficiant du statut consultatif auprès de l'OMI
Organisations non gouvernementales bénéficiant du statut consultatif auprès de l'OIT

Objet : **Conférence conjointe OMI/OIT sur le travail en mer (Work@Sea)
(13 novembre 2023)**

1 Le Secrétaire général de l'Organisation maritime internationale et le Directeur général de l'Organisation internationale du Travail ont l'honneur d'inviter les destinataires susmentionnés à participer à la prochaine conférence conjointe OMI/OIT sur le travail en mer (Work@Sea), qui doit se tenir le **lundi 13 novembre 2023** au Siège de l'OMI, 4 Albert Embankment, Londres SE1 7SR. La conférence se déroulera en présentiel, avec l'appui des modalités de réunion hybride.*

2 La conférence sera axée sur l'élément humain dans le secteur maritime et permettra de mettre en commun les points de vue et les expériences sur la façon de garantir les droits des gens de mer et des pêcheurs, d'identifier les lacunes dans le cadre réglementaire actuel, notamment en ce qui concerne la gestion responsable, et d'examiner les possibilités de collaboration entre les gouvernements, le secteur, les organisations intergouvernementales et les organisations non gouvernementales en vue d'améliorer le cadre juridique maritime international pertinent.

3 Cette conférence d'une journée s'articulera autour de trois séances lors desquelles il sera procédé à un échange de vues sur des sujets d'intérêt commun pour l'OMI et l'OIT :

- .1 garantir les droits en mer;
- .2 le cadre réglementaire en mer; et
- .3 les perspectives pour l'avenir.

4 Durant chaque séance, un modérateur ou une modératrice et plusieurs intervenants et intervenantes échangeront leurs points de vue sur une question particulière sous différents angles et interagiront avec le public lors d'une séance de questions-réponses.

* Les lettres circulaires n° 4623 et n° 4627 fournissent des renseignements concernant les réunions hybrides. Elles sont téléchargeables à l'adresse suivante : <https://docs.imo.org/>.

5 La participation à cet événement est ouverte à tous les Gouvernements Membres de l'OMI et de l'OIT, aux institutions des Nations Unies, aux organisations intergouvernementales, aux organisations non gouvernementales et aux autres parties intéressées. Les États Membres et les organisations internationales sont invités à diffuser ces renseignements auprès de toutes les parties intéressées.

6 La conférence se déroulera en anglais uniquement et sera diffusée sur IMODOCS. Un enregistrement sera également disponible sur la [chaîne YouTube de l'OMI](#) après l'événement. La conférence débutera à 9 heures (UTC) et sera suivie d'une réception. Un programme détaillé de la conférence sera diffusé en temps opportun.

7 L'inscription est obligatoire pour y participer et les procédures d'inscription figurent en annexe. Celles et ceux qui prendront part à la conférence en présentiel devront prendre leurs propres dispositions de voyage et d'hébergement. Des lettres d'appui pour les demandes de visas peuvent être fournies sur demande, une fois l'inscription effectuée.

8 Il est conseillé aux représentantes et représentants d'arriver tôt le jour de la conférence pour accomplir les formalités requises, qu'il sera possible d'effectuer dès 8 heures (UTC) le lundi 13 novembre 2023 au comptoir prévu à cet effet.

9 Pour tout renseignement ou toute question supplémentaire, prière de s'adresser au Secrétariat de l'OMI par courriel à l'adresse suivante : htw@imo.org.

ANNEXE

PROCÉDURES D'INSCRIPTION

Inscription des participantes et participants

L'inscription à la conférence conjointe OMI/OIT pourra être effectuée :

- .1 dans le système d'inscription en ligne aux réunions de l'OMI (OMRS) pour les participantes et participants qui s'inscrivent par l'intermédiaire de leur coordonnateur national OMRS; ou
- .2 pour les participantes et participants qui ne sont pas inscrits dans l'OMRS, comme indiqué ci-après.

Système d'inscription en ligne aux réunions (OMRS)

Ainsi qu'il est indiqué dans la lettre circulaire n° 4336 du 5 novembre 2020, les Gouvernements Membres, les institutions des Nations Unies, les organisations intergouvernementales et les organisations non gouvernementales doivent fournir à l'avance les noms de tous les membres de leur délégation qui assisteront à la conférence conjointe OMI/OIT, en utilisant le système d'inscription en ligne aux réunions (OMRS). Cela facilitera leur entrée dans le bâtiment et permettra au Secrétariat d'établir la liste des participantes et participants.

Les participantes et participants en mode "actif" sont celles et ceux qui assistent sur place à la conférence conjointe au Siège de l'OMI ou les participantes et participants à distance en mode actif ("remote-active") autorisés à prendre la parole. Les participantes et participants à distance en mode "actif" recevront un courriel contenant un lien électronique leur permettant de se connecter à la conférence via Zoom. Ce lien vers la plateforme Zoom est unique et ne devrait être utilisé que par son destinataire. Il ne peut pas être communiqué à d'autres personnes.

Les participantes et participants en mode "passif" sont celles et ceux qui suivent la conférence conjointe à distance par diffusion continue en direct uniquement. Ils recevront un lien électronique leur permettant de suivre la conférence retransmise en direct sur Internet sur le site IMODOCS (diffusion en continu).

Les représentantes et représentants qui souhaitent modifier leur mode de participation de façon à prendre part à la conférence à distance plutôt qu'en présentiel doivent faire changer leur mode de participation dans l'OMRS par leur coordonnateur OMRS. Ils recevront ensuite un courriel contenant un lien électronique leur permettant de se connecter à la conférence.

Celles et ceux qui assistent à la conférence conjointe en personne et qui ont suivi la procédure d'inscription se verront délivrer, sur place, un badge électronique qui leur permettra de franchir les portillons de sécurité.

Pour permettre la fabrication de ce laissez-passer, les représentants et représentantes seront tenus de présenter à leur arrivée une pièce d'identité portant leur photographie, par exemple un passeport, une carte d'identité ou un permis de conduire. Lorsqu'ils se trouvent dans le bâtiment, les participantes et participants pourront également à tout moment être invités à présenter une pièce d'identité par le personnel de sécurité de l'OMI. Vu les dépenses importantes qu'occasionne la fabrication des badges, les représentants et représentantes qui en possèdent déjà un sont priés de bien vouloir l'apporter aux fins de sa réactivation.

Pour toute question relative à l'utilisation de l'OMRS et à la participation à la conférence conjointe OMI/OIT, prière de s'adresser au :

Service des inscriptions
Section du service des réunions et de l'interprétation
Courriel : onlineregistration@imo.org

Ne seront pas inscrits à la conférence conjointe les membres des délégations qui n'auront pas été autorisés à y assister par le coordonnateur de délégation pour l'inscription dans l'OMRS. Les membres de délégation dont le nom ne figurerait pas sur la liste de l'OMRS seront priés de contacter le coordonnateur de délégation pour l'inscription dans l'OMRS, qui devra faire le nécessaire pour qu'ils soient autorisés à assister à la conférence.

Participant es et participants qui ne sont pas inscrits dans l'OMRS

Les personnes souhaitant assister à la conférence conjointe OMI/OIT suite à l'invitation des États Membres ou des organisations internationales, mais qui ne font pas partie d'une délégation auprès de l'OMI, sont priées d'envoyer un courrier électronique à l'adresse htw@imo.org en indiquant leur nom, leur titre et leur courriel et en précisant si elles souhaitent participer à la conférence en présentiel ou à distance, à des fins de modalités d'inscription spécifiques.